



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

La Recommandation de l'UNESCO sur les paysages urbains historiques

**Rapport de la deuxième Consultation sur sa mise en œuvre
par les États membres, 2019
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO**

Contact :

Mme Jyoti Hosagrahar

Directrice adjointe, Centre du patrimoine mondial, Secteur de la culture, UNESCO

j.hosagrahar@unesco.org

7, place de Fontenoy

F-75352 Paris 07 SP

France

© UNESCO

Mars 2019

Remerciements

Le Centre du patrimoine mondial tient à remercier les États membres pour le travail soigneusement accompli dans la préparation de leurs réponses détaillées et méticuleuses et les nombreuses personnes et organisations qui ont contribué à l'enquête. Les États membres de l'UNESCO, leurs délégations, les coordonnateurs nationaux de la Recommandation de 2011, ainsi que les ministères, organismes et responsables de sites concernés dans chacun des pays ayant répondu ont apporté une contribution précieuse à l'enquête sur la mise en œuvre. Le Secrétariat remercie également Mme Yonca Erkan pour son travail d'élaboration et d'analyse de l'enquête sur la mise en œuvre par les États membres. Un grand merci à MM. Michael Turner et Muhammad Juma, ainsi qu'aux représentants de l'ICOMOS, de l'UICN et de l'ICCROM pour les conseils et réflexions de leurs experts sur les résultats de cette enquête.

Table des matières

1 - Introduction	5
2 - Méthodologie de l'enquête et analyse.....	6
3 - Rapport d'enquête sur la mise en œuvre	6
4 - Porter la Recommandation à l'attention des autorités locales, nationales et régionales	7
5 - Adoption de cadres législatifs et institutionnels et de mesures à l'appui des principes et normes de la Recommandation.....	8
6 - Terminologie et définition du Paysage Urbain Historique.....	9
7 - Synergies entre la Recommandation et les politiques liées au développement urbain durable	9
8 - Le lien entre les zones urbaines historiques et la diversité culturelle et l'inclusion sociale.....	12
9 - Le lien entre les zones urbaines historiques et l'environnement naturel, y compris le changement climatique	13
10 - Le lien entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel	14
11 - Partenariats avec les acteurs du patrimoine urbain	15
12 - L'importance des connaissances et des outils de planification.....	16
13 - Processus participatifs et engagement communautaire	19
14 - Mécanismes et politiques réglementaires	20
15 - Outils et instruments financiers innovants	21
16 - Renforcement des capacités, recherche, technologies de l'information et communications	22
17 - Recherche	24
18 - Coopération internationale	25
19 - Conclusions	27
20 - Annexe - Rapport d'enquête national des États membres	29

1 - Introduction

1. Adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa trente-sixième session le 10 novembre 2011, la Recommandation concernant les paysages urbains historiques (résolution 36 C/41) (ci-après « la Recommandation ») invite les États membres à intégrer la conservation et la gestion du patrimoine culturel dans les villes et les agglomérations aux politiques et pratiques de développement urbain durable. Cet instrument normatif novateur fait appel au pouvoir du patrimoine culturel pour rendre les villes et les agglomérations culturellement dynamiques, économiquement prospères, socialement inclusives et écologiquement durables.
2. Depuis le premier rapport consolidé (2015), de nombreux programmes internationaux de premier plan ont été mis en place, tels que le Programme des Nations Unies à l'horizon 2030, la CCNUCC et le Nouvel Agenda Urbain d'ONU-Habitat. L'urbanisation rapide se poursuit à une échelle sans précédent, avec très souvent un développement incontrôlé qui transforme les zones urbaines et rend les villes et agglomérations non viables. Dans le même temps, les risques de catastrophes liées au climat augmentent de manière exponentielle, tout comme la violence urbaine et les conflits, alors même que la majorité du patrimoine culturel mondial reste urbaine. Par conséquent, la Recommandation est aujourd'hui plus pertinente et plus urgente que jamais. Alors que l'urbanisation s'accélère et que les catastrophes liées au climat se multiplient, la Recommandation reste très pertinente.
3. Le Comité du patrimoine mondial pour la *Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* (ci-après « Convention du patrimoine mondial ») a encouragé la mise en œuvre de l'approche PUH (Paysage Urbain Historique). Plus de 70 % des biens du patrimoine culturel inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont situés dans des zones urbaines ou ont des zones urbaines dans les zones proposées à l'inscription. Les 1092 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial comprennent aujourd'hui plus de 2700 villes dans 624 biens du patrimoine culturel et mixte. Les villes historiques et les zones urbaines figurent parmi les cas les plus fréquemment examinés par le Comité du patrimoine mondial, car ce sont souvent les plus difficiles en termes de gestion et de protection. Plus de 50 % de tous les rapports sur l'état de conservation déposés pour les biens inscrits concernent le patrimoine dans les zones urbaines, ce qui reflète la complexité de concilier développement urbain et conservation du patrimoine. Les principaux facteurs récurrents affectant les biens sont des plans de gestion inadéquats, le besoin de logements et des cadres juridiques inadéquats.
4. Les contraintes financières auxquelles l'Organisation a été confrontée ont eu un impact sur le suivi de la Recommandation, car un budget minimal et des ressources humaines limitées lui ont été allouées. Ainsi, les activités n'ont été financées que par des sources extrabudgétaires.
5. Un rapport de synthèse sur la mise en œuvre a été examiné par le Conseil exécutif à sa 197^e session (décision 197 EX/20 Partie IV) et soumis à la Conférence générale à sa trente-sixième session (document 36 C/23). Lors de sa trente-huitième session, la Conférence générale a présenté les résultats du premier rapport de consultation sur l'application des mesures prises en application de la Recommandation, y compris les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre (38 C/71), l'accent étant mis sur les régions (Afrique, Amérique latine et Caraïbes (LAC) et États arabes). En outre, comme demandé par la Conférence générale à sa trente-huitième session (38 C/94), le présent document présente les conclusions du deuxième rapport sur les mesures prises par les États membres pour appliquer la Recommandation.
6. Conformément à la résolution 38 C/94, le Conseil exécutif, à sa 206^e session, peut inviter le Directeur général à transmettre à la Conférence générale, à sa quarantième session, le rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Recommandation, accompagné des observations du Conseil exécutif et de toutes observations ou commentaires que le Directeur général pourrait souhaiter formuler.

2 - Méthodologie de l'enquête et analyse

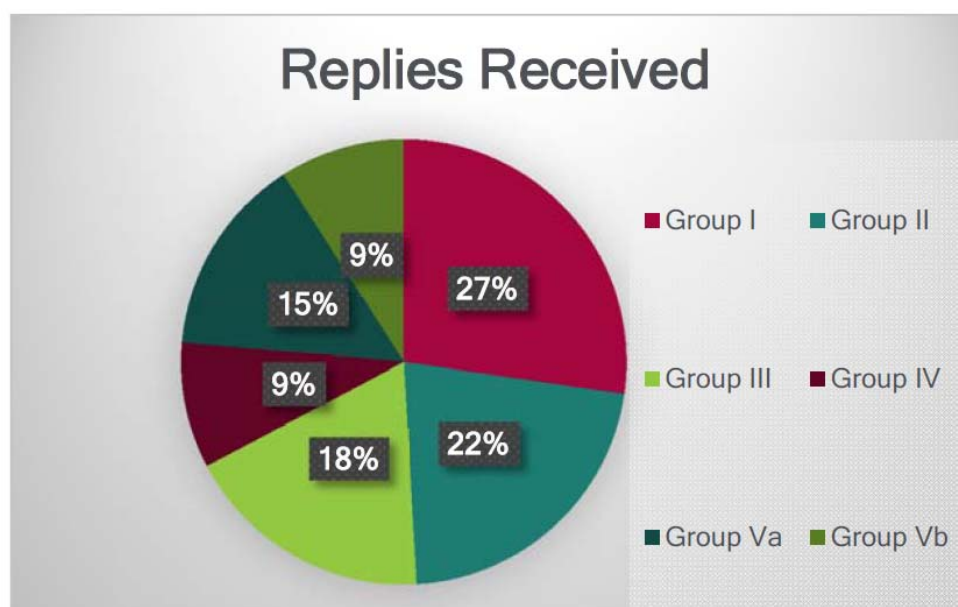
7. Afin de préparer ce rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Recommandation, une enquête a été élaborée en consultation avec des experts de la Convention du patrimoine mondial et envoyée par le Directeur général en février 2018 aux États membres de l'UNESCO, demandant la soumission des rapports nationaux et des coordonnateurs. La date limite de soumission a initialement été fixée au 30 août 2018, puis reportée au 30 septembre 2018. Suite à cette première lettre circulaire, deux lettres de rappel supplémentaires ont été envoyées avant le 31 juillet 2018. L'enquête était accessible depuis la page Web consacrée à la Recommandation (whc.unesco.org/en/hul/) en anglais et en français.

8. L'enquête en ligne a été préparée en trois formats de questions (oui/non, à choix multiples et ouvert). Les questions ont été formulées sur la base du texte de la Recommandation et ont suivi la section du texte de la Recommandation. Les rapports d'enquête nationaux sont annexés au présent rapport et disponibles sur le site web de la Recommandation (<http://whc.unesco.org/en/hul/>).

9. L'analyse du rapport s'appuie sur les groupes électoraux de l'UNESCO. Le projet d'analyse de l'étude a été partagé avec l'ICOMOS, l'UICN et l'ICCROM et une consultation a eu lieu avec des représentants de ces organisations ainsi que quelques autres experts avant de finaliser le rapport.

3 - Rapport d'enquête sur la mise en œuvre

10. **Réponses reçues.** Sur 193 États membres de l'UNESCO, 55 ont répondu à l'enquête en ligne. Le groupe de répondants le plus important a été le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) 15 États membres (27 %), suivi du groupe II (États d'Europe orientale) 12 États membres (22 %), du groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) 10 États membres (18 %), puis du groupe Va (États africains) 8 États membres (15 %), du groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) et du groupe Vb (États arabes) 5 États membres (9 %). L'Australie a présenté un rapport sous forme narrative, qui n'a pas pu être incorporé dans l'analyse de l'enquête.



4 - Porter la Recommandation à l'attention des autorités locales, nationales et régionales

11. **Réponses positives.** Le pourcentage moyen global de réponses positives est de 63,2 %. Le pourcentage moyen de réponses positives se situe entre 89,1 % et 29,1 %. Au sein des groupes électoraux régionaux, le groupe II (États d'Europe orientale) a fourni le nombre de réponses positives le plus élevé (75 %), tandis que le nombre de réponses positives le plus faible provenait du groupe Va (États africains) (49,2 %). Parmi les 30 questions oui/non, six questions ont reçu une réponse positive de moins de 50 % des répondants.

12. La Convention du patrimoine mondial reconnaît l'approche aux Paysages urbains historiques (ci-après PUH) comme ayant une valeur énorme dans la gestion des zones urbaines comportant des biens du patrimoine mondial lorsque sa mise en œuvre est utile pour équilibrer les exigences de la conservation de la valeur unitaire exceptionnelle (VUE) avec les besoins du développement urbain durable des communautés locales. La plupart des répondants ont fait état de villes disposant de biens du patrimoine mondial. Toutefois, la Recommandation concerne les zones historiques et le patrimoine dans toutes les villes et agglomérations.

13. **Coordonnateurs.** Les coordonnateurs nationaux représentent 70,91 % des répondants ; le groupe III ayant le pourcentage le plus élevé (90 %) et le groupe II le pourcentage le plus bas (58,33 %). Les données comparatives en pourcentage montrent que les répondants étant des coordonnateurs nationaux sont répartis au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 9 sur 15, 60 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 7 sur 12, 58,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 9 sur 10, 90 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 7 sur 8, 87,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

14. **Traduction de la Recommandation.** Un certain nombre d'États membres ayant répondu ont pris des mesures pour diffuser et mettre en œuvre la Recommandation. 28 répondants (50,9 %) ont traduit la Recommandation dans leur langue nationale. Le groupe avec le plus grand nombre de répondants a été le groupe I ; le groupe II a donné le pourcentage le plus élevé (66,7 %), et le groupe Va aucun répondant. Toutefois, ce résultat est trompeur car la question posée portait sur « la traduction dans des langues nationales autres que les langues de l'ONU ». Compte tenu du fait que 15 États membres utilisent déjà une langue des Nations Unies, il n'était pas nécessaire de faire traduire le document. Comme ils ont également répondu positivement à cette question, le pourcentage tombait à 23,6 %. Sur la base des réponses reçues, les données comparatives montrent que les États membres qui ont traduit la Recommandation dans leur langue nationale au niveau régional sont :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 9 sur 15, 60 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 8 sur 12, 66,66 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 6 sur 10, 60 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : aucun sur 8, 0 %
- Groupe Vb (États arabes) : 2 sur 5, 40 %

5 - Adoption de cadres législatifs et institutionnels et de mesures à l'appui des principes et normes de la Recommandation

15. Les États membres ont introduit une série de conventions juridiques pour régir les zones urbaines historiques et les territoires environnants afin de gérer efficacement la complexité de la conservation et du changement.

16. **Politiques ou programmes, et stratégies intégrant la conservation du patrimoine urbain dans les politiques et programmes nationaux de développement selon l'approche PUH.** La Recommandation met l'accent sur l'intégration de la conservation du patrimoine dans la planification de la politique de développement urbain à court et à long terme, y compris l'identification et la protection de la stratification historique. Le pourcentage de l'ensemble des répondants disposant de politiques ou de programmes réglementant l'intégration des stratégies de conservation du patrimoine urbain dans les politiques et programmes nationaux de développement selon l'approche PUH est de 65,5 %.

17. Tous les répondants du Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) ont donné une réponse positive, tandis que le pourcentage de réponses positives le plus faible vient du groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 8 sur 15, 53,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 9 sur 12, 75 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 5 sur 10, 50 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 sur 5, 80 %
- Groupe Va (États africains) : 6 sur 8, 75 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

Par exemple, au Chili, le Ministère du logement et de l'urbanisme a créé le Conseil national pour le développement urbain qui a proposé un modèle intégral pour la conservation du patrimoine urbain afin de faire progresser la politique nationale de développement urbain. En outre, la politique urbaine au Chili charge les autorités locales d'urbanisme de définir des zones de conservation du patrimoine dans les zones urbaines.

18. **La stratification historique et l'équilibre des valeurs culturelles et naturelles dans l'environnement urbain.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant mis en place des mesures pour identifier et protéger la stratification historique et l'équilibre des valeurs culturelles et naturelles dans l'environnement urbain est de 85,4 %. Tous les répondants ont donné une réponse positive dans les groupes I et Vb, tandis que le pourcentage le plus faible se trouve dans le groupe Va (États africains). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 12 sur 15, 80 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : tous les 12, 100 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 8 sur 10, 80%
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 sur 5, 80 %
- Groupe Va (États africains) : 6 sur 8, 75 %
- Group Vb (États arabes) : tous les 5, 100 %

6 - Terminologie et définition du Paysage Urbain Historique

19. **Catégorisation des zones urbaines.** L'enquête indique qu'il existe une plus grande variété de catégories de zones urbaines historiques que ce qu'avait défini l'enquête originellement. D'après la liste disponible de l'enquête, la catégorie de type de zone urbaine la plus reconnue est le « paysage culturel ». Cependant, l'approche PUH est un outil et une méthodologie, et non une catégorie de patrimoine. En termes de quantité de désignations, c'est pour le « centre historique » que le nombre de désignations est le plus élevé. Sur la base de différentes nomenclatures, il n'a pas été possible d'obtenir de données quantitatives significatives sur la catégorisation des zones urbaines.

20. **Expansion des frontières.** Certains pays ont élargi les frontières pour inclure le contexte urbain plus large et son cadre géographique en tenant compte de la stratification historique des valeurs et attributs culturels et naturels. Cette question n'a pas reçu de réponses fiables car certains pays ont affirmé que « dans le cadre de la planification urbaine, la 'ville historique' identifie un contexte urbain plus large, qui étend ses limites à toutes les zones qui présentent des valeurs et attributs culturels et naturels » et ils ont donné une réponse positive. Pour d'autres, bien que la pratique soit la même que ci-dessus, ils ont donné une réponse négative. Sur la base des réponses reçues, le pourcentage de tous les répondants ayant élargi les limites des zones urbaines sur la base de la définition du PUH est de 45,45 %. Le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) a le pourcentage le plus élevé, tandis que le groupe Va (États d'Afrique) a le plus faible. Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 7 sur 15, 46,66 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 7 sur 12, 58,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 5 sur 10, 50 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 1 sur 8, 12,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 2 sur 5, 40 %

7 - Synergies entre la Recommandation et les politiques liées au développement urbain durable

21. Depuis l'adoption de la Recommandation en 2011, le contexte mondial de sa mise en œuvre a changé avec l'adoption de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable (2015) et du Nouvel Agenda Urbain des Nations Unies (2016). Un certain nombre d'autres accords internationaux majeurs reconnaissent le rôle du patrimoine culturel pour le développement durable ou ont des implications importantes pour la gestion du patrimoine urbain, notamment l'Agenda 2063 L'Afrique que nous voulons (2015), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Accord de Paris (2015) et le Plan d'action des PEID (2016). Plusieurs États membres ont reconnu les synergies entre la Recommandation et le développement urbain durable.

22. **Politiques et réglementations nationales/locales en place pour guider l'intégration harmonieuse des interventions contemporaines dans le tissu urbain historique.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant mis en place des politiques et des réglementations nationales/locales pour guider l'intégration harmonieuse des interventions contemporaines dans le tissu urbain historique est de 81,8 %. Tous les répondants des Groupes I et Vb ont donné des réponses positives, tandis que le pourcentage le plus faible de

réponses positives provient du Groupe Va (États africains). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : tous les 15, 100 %.
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 11 sur 12, 91,66 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 9 sur 10, 90 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 2 sur 8, 25 %
- Groupe Vb (États arabes) : tous les 5, 100 %

En Albanie, par exemple, l'Agence nationale d'aménagement du territoire, en collaboration avec le Ministère albanais du développement urbain, a pris l'initiative d'élaborer le premier Plan national d'aménagement du territoire pour l'Albanie 2030. La volonté politique et une nouvelle réforme de l'aménagement du territoire ont renforcé la nécessité pour le pays de s'engager dans une nouvelle voie de développement durable, ouvrant la voie à ce nouvel instrument d'aménagement intégré qui a abouti à l'approbation du premier document du plan national d'aménagement du territoire, en décembre 2016.

23. Actions visant à intégrer les politiques de conservation urbaine dans les efforts nationaux en vue d'atteindre les objectifs du développement durable. Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant pris des mesures pour intégrer les politiques internationales de conservation urbaine dans les efforts nationaux de mise en œuvre des objectifs de développement durable, et plus particulièrement de la cible 11.4, est de 60 %. Le pourcentage du groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) montre que l'ensemble du groupe électoral a adopté des politiques internationales de conservation urbaine dans le cadre des efforts nationaux, le pourcentage le plus faible étant celui du groupe Va (37,5 %). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 7 sur 15, 46,66 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 5 sur 10, 50 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : tous les 5, 100 %
- Groupe Va (États africains) : 3 sur 8, 37,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 3 sur 5, 60 %

Par exemple, au Cameroun, le ministère de l'Habitat et du Développement urbain est en train d'élaborer une politique urbaine nationale qui inclut des aspects de conservation urbaine pour le développement durable.

24. Approche intégrée pour la conservation dans un cadre global de développement durable. Le pourcentage des répondants ayant élaboré une approche intégrée pour l'identification, l'évaluation, la conservation et la gestion des zones urbaines dans un cadre global de développement durable est de 61,82 %. Le pourcentage le plus élevé d'utilisation de l'approche intégrée se situe dans le groupe IV (80 %) et le pourcentage le plus faible dans le

groupe Va et le groupe III (50 %). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 11 sur 15, 73,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 7 sur 12, 58,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 5 sur 10, 50 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 sur 5, 80 %
- Groupe Va (États africains) : 4 sur 8, 50 %
- Groupe Va (États arabes) : 3 sur 5, 60 %

25. **Le Nouvel Agenda Urbain (ONU-Habitat).** Le Nouvel Agenda Urbain, approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, représente une vision commune pour un avenir meilleur et plus durable. Bien planifiée et bien gérée, l'urbanisation peut être un puissant outil de développement durable pour les pays en développement comme pour les pays développés. Les liens avec l'approche PUH doivent encore être renforcés.

26. Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant appliqué et rendu opérationnel le Nouvel Agenda Urbain (NAU) est de 69,09 %. Proportionnellement, le groupe Vb (États arabes) et le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) ont adopté le NAU avec le pourcentage le plus élevé, tandis que le groupe II (États d'Europe orientale) est le groupe le moins favorable à l'adoption du NAU. Les réponses se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 12 sur 15, 80 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 7 sur 12, 58,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 7 sur 10, 70 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 5 sur 8, 62,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

27. **Législations, politiques et directives pour soutenir la créativité et l'innovation dans les zones urbaines.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant des lois, des politiques et des lignes directrices pour soutenir la créativité et l'innovation dans les zones urbaines est de 74,5 %. Tous les répondants du groupe Vb (États arabes) ont mis en place des législations, des politiques et des directives pour soutenir la créativité et l'innovation dans les zones urbaines, tandis que le pourcentage le plus faible provient du groupe Va (États africains). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 13 sur 15, 86,66 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 6 sur 10, 60 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 4 sur 8, 50 %
- Groupe Vb (États arabes) : tous les 5, 100 %

28. **Atténuation des effets des conflits armés.** Approches et nouveaux modèles visant à atténuer les effets des conflits armés sur les zones urbaines historiques. Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant utilisé de nouveaux modèles et approches fondés sur des politiques et des pratiques visant à atténuer les effets des conflits armés sur les zones urbaines historiques est de 34,5 %. Le taux le plus élevé est enregistré par le groupe Va (États africains), tandis que le taux le plus faible est enregistré par le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes). Cette question est l'une des six questions auxquelles moins de 50 % des répondants ont donné une réponse positive. Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 4 sur 15, 26,66 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 5 sur 12, 41,66 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 2 sur 10, 20 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 2 sur 5, 40 %
- Groupe Va (États africains) : 4 sur 8, 50 %
- Groupe Vb (États arabes) : 2 sur 5 : 40 %

Par exemple, le Ministère du patrimoine et de la culture d'Oman s'intéresse à la sauvegarde et à la protection du patrimoine culturel en période de conflit armé.

8 - Le lien entre les zones urbaines historiques et la diversité culturelle et l'inclusion sociale

29. **Politiques d'intégration des migrants dans les zones urbaines historiques.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant des politiques d'intégration des migrants dans les zones urbaines historiques est de 38,18 %. Cette question a reçu des réponses positives de moins de 50 % des répondants.

Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 9 sur 15, 60 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 2 sur 12, 16,66 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 5 sur 10, 50 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 2 sur 5, 40 %
- Groupe Va (États africains) : 1 sur 8, 12,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 2 sur 5, 40 %

30. **Politiques nationales/locales associant culture et développement urbain.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant des politiques visant à établir un lien entre la culture et le développement urbain dans les zones urbaines historiques est de 89,1 %. Cette question a reçu l'une des deux réponses positives les plus élevées de toutes les questions, l'ensemble des répondants des quatre groupes électoraux (I, II, IV, Vb) ayant donné une réponse positive, tandis que le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) a fourni le pourcentage le plus faible de réponses positives. Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : tous les 15, 100 %.
- Groupe II (États d'Europe orientale) : tous les 12, 100 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 6 sur 10, 60 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : tous les 5, 100 %
- Groupe Va (États africains) : 6 sur 8, 75 %
- Groupe Vb (États arabes) : tous les 5, 100 %

31. **Initiatives visant à promouvoir la diversité culturelle et/ou la créativité dans les zones urbaines historiques.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant des initiatives de promotion de la diversité culturelle et/ou de la créativité comme outil de gestion de la transformation physique et sociale dans les zones urbaines historiques est de 78,18 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du groupe II (États d'Europe orientale), tandis que le pourcentage le plus faible provient du groupe Va (États africains). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 12 sur 15, 80 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 11 sur 12, 91,66 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 8 sur 10, 80 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 sur 5, 80 %
- Groupe Va (États africains) : 4 sur 8, 50 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

9 - Le lien entre les zones urbaines historiques et l'environnement naturel, y compris le changement climatique

32. L'approche PUH encourage le renforcement du lien entre les zones urbaines historiques et l'environnement naturel.

33. **Politiques et pratiques écosensibles visant à renforcer la durabilité et la qualité de vie.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant mis en œuvre des politiques et des pratiques écosensibles visant à renforcer la durabilité et la qualité de vie est de 78,18 %. Tous les répondants du Groupe Vb (États arabes) ont mis en œuvre des politiques et pratiques écologiquement sensibles visant à renforcer la durabilité et la qualité de vie. Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 13 sur 15, 86,66 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 11 sur 12, 91,66 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 6 sur 10, 60 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 5 sur 8, 62,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : tous les 5, 100 %

Par exemple, en Jordanie, Aqaba et Petra mènent une initiative pour cinq municipalités (Salt, Jerash, Zarqa, Irbid et Madaba) ayant un patrimoine culturel afin d'intensifier leurs efforts visant à renforcer la résilience.

34. **Approches et nouveaux modèles visant à atténuer les impacts du changement climatique sur les zones urbaines historiques.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant utilisé de nouveaux modèles et de nouvelles approches fondés sur des politiques et des pratiques visant à atténuer les impacts du changement climatique sur les zones urbaines historiques est de 50,9 %.

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 12 sur 15, 80 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 6 sur 12, 50 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 4 sur 10, 40 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 1 sur 5, 20 %
- Groupe Va (États africains) : 3 sur 8, 37,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 2 sur 5, 40 %

10 - Le lien entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel

35. L'approche PUH appelle à l'intégration et à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés locales dans et autour des zones urbaines historiques.

36. **Mesures législatives et réglementaires pour sauvegarder les valeurs immatérielles du patrimoine urbain.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant des mesures législatives et réglementaires en place pour les valeurs et attributs intangibles est de 69,09 %. Tous les répondants du groupe Vb ont répondu positivement, tandis que le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) est le plus faible (33,33 %) et inférieur à la moyenne dans cette mesure. La répartition régionale des réponses positives est la suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 5 sur 15, 33,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 7 sur 10, 70 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 sur 5, 80 %
- Groupe Va (États africains) : 7 sur 8, 87,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : tous les 5, 100 %

37. **Promouvoir le dialogue interculturel.** Cela est facilité par l'apprentissage de l'histoire, des traditions, des valeurs, des besoins et des aspirations des communautés. Les moyens les plus courants de faciliter le dialogue interculturel en apprenant des communautés sur leur histoire, leurs traditions, leurs valeurs, leurs besoins et leurs aspirations sont les « réunions régulières ». Toutefois, trois États membres ont indiqué ne pas avoir mis en place de mécanismes de communication. La répartition régionale des préférences est la suivante :

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Réunions régulières »
- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « Contact occasionnel »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Réunions régulières »
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « Réunions régulières »
- Dans le groupe Va (États africains) : « Contact occasionnel »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : « Réunions régulières »

11 - Partenariats avec les acteurs du patrimoine urbain

38. Les partenariats entre divers acteurs publics et privés sont un aspect important de l'approche PUH pour assurer une gestion réussie du patrimoine urbain.

39. **Coopération des acteurs publics et privés.** Cela peut se faire par le biais de partenariats pour assurer la réussite de l'application de l'approche PUH. Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant des parties prenantes publiques et privées coopèrent, entre autres, par le biais de partenariats pour assurer l'application réussie de l'approche PUH est de 60 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives se trouve dans les groupes IV et Vb, tandis que le pourcentage le plus faible de réponses positives se trouve dans les groupes II et III. Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 9 sur 15, 60 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 6 sur 12, 50 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 5 sur 10, 50 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 sur 5, 80 %
- Groupe Va (États africains) : 5 sur 8, 62,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

Par exemple, en Équateur, des alliances entre institutions publiques et privées permettent des programmes et des projets d'investissement et de réhabilitation de l'espace public sur des biens patrimoniaux privés dans le centre historique de Quito constituent un exemple de travail conjoint entre propriétaires et municipalité.

40. **Statut formel des ONG nationales et internationales (ONG) dans les processus de planification et de participation.** Les ONG jouent un rôle précieux dans l'élaboration et la diffusion d'outils et de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'approche PUH. Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant donné aux ONG un statut formel dans les processus de planification et qui participent au développement et à la diffusion d'outils et de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'approche PUH est de 60 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du groupe II (États d'Europe orientale), tandis que le pourcentage le plus faible de réponses positives provient du groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 7 sur 15, 46,66 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 3 sur 10, 30 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 sur 5, 80 %
- Groupe Va (États africains) : 4 sur 8, 50 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

41. **Forum urbain national des ONG.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant un Forum urbain national des ONG est de 29,1 %. Dans ce cas, le pourcentage le plus élevé est celui du groupe Va (États d'Afrique), tandis que le pourcentage le plus faible est celui

du groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) et du groupe Vb (États arabes). Cette question est l'une des six questions auxquelles moins de 50 % des répondants ont donné une réponse positive, tout en affichant le taux de réponse positive le plus faible de toutes les questions. Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 4 sur 15, 26,66 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 4 sur 12, 33,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 3 sur 10, 30 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 1 sur 5, 20 %
- Groupe Va (États africains) : 3 sur 8, 37,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 1 sur 5, 20 %

12 - L'importance des connaissances et des outils de planification

42. La Recommandation souligne l'importance des connaissances et des outils de planification, y compris les études d'impact patrimonial, social et environnemental, pour soutenir et faciliter les processus décisionnels dans le cadre du développement durable. Le rôle du patrimoine dans les études d'impact sur l'environnement (EIE) doit être approfondi et l'accent doit être mis sur les liens entre nature et culture. La vulnérabilité au changement climatique et les risques de catastrophes sont également évalués de cette manière. Les pays qui ont répondu incluent souvent l'évaluation de l'impact sur le patrimoine dans les processus de prise de décision dans le cadre du développement durable pour les décisions fondées sur des projets.

43. **Mécanismes en place pour évaluer la vulnérabilité des attributs patrimoniaux des zones urbaines aux pressions socio-économiques.** Le mécanisme le plus courant d'évaluation de la vulnérabilité des attributs des zones urbaines aux pressions socio-économiques est l'évaluation « par projet ». Toutefois, neuf pays ont déclaré ne pas avoir mis en place de mécanismes d'évaluation. Les préférences géographiques sont les suivantes :

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Évaluations fondées sur des projets »
- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « Évaluations fondées sur des projets »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Évaluations fondées sur des projets »
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « Évaluations fondées sur des projets » et « Mécanismes d'évaluation régulière ».
- Dans le groupe Va (États africains) : « Évaluations fondées sur des projets »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : « Mécanismes d'évaluation régulière »

44. **Évaluation de la vulnérabilité des attributs des zones urbaines au changement climatique.** Les évaluations fondées sur des projets étaient couramment utilisées pour évaluer les incidences éventuelles du changement climatique. Toutefois, 18 États membres ont déclaré n'avoir aucun mécanisme d'évaluation en place, soit 32,72 % au total. Les préférences régionales sont les suivantes :

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Évaluations fondées sur des projets »

- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « Évaluations fondées sur des projets »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Aucune évaluation »
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « Évaluations fondées sur des projets » et « Mécanismes d'évaluation régulière ».
- Dans le groupe Va (États africains) : « Aucune évaluation »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : « Mécanismes d'évaluation régulière »

45. **Évaluation de la vulnérabilité des caractéristiques des zones urbaines aux catastrophes.** Les mécanismes les plus courants de suivi de la vulnérabilité des attributs des zones urbaines aux catastrophes étaient les « évaluations régulières ». Toutefois, 13 États membres ont déclaré ne pas avoir mis en place de mécanismes d'évaluation.

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Évaluations fondées sur des projets » et « Mécanismes d'évaluation régulière ».
- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « Évaluations fondées sur des projets »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Aucune évaluation »
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « Mécanismes d'évaluation régulière »
- Dans le groupe Va (États africains) : « Mécanismes d'évaluation régulière »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : « Mécanismes d'évaluation régulière »

46. **Inclusion du patrimoine dans les études d'impact.** Le modèle le plus courant d'évaluation d'impact où le patrimoine est inclus est l'évaluation environnementale (78,18 %) et l'évaluation d'impact sur le patrimoine (EIP- 69,09 %) et l'évaluation d'impact social (23,63 %). Quatre États membres ont déclaré ne pas avoir réalisé d'études d'impact. Les modèles les plus courants d'évaluation d'impact où le patrimoine est inclus dans la dispersion régionale sont :

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « EIE »
- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « EIE »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « EIE »
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « EIE » et « EIP »
- Dans le groupe Va (États africains) : « EIE »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : « EIP »

47. **Études d'impact sur le patrimoine dans les processus décisionnels.** Le modèle le plus courant d'inclusion de l'évaluation d'impact sur le patrimoine dans les processus décisionnels dans le cadre du développement durable et/ou d'autres cadres pertinents est celui des « Décisions sur la base de projets » de 52,77 %, suivi du « En vertu de la loi » de 41,80 % et « Néant » de 12,72 %. Cinq États membres ont déclaré ne pas avoir d'études d'impact sur le patrimoine. Les modèles les plus courants d'inclusion des évaluations des répercussions sur le patrimoine dans le processus décisionnel sont dispersés à l'échelle régionale :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Décisions sur la base de projets »
- Groupe II (États d'Europe orientale) : À la fois « En vertu de la loi » et « Décisions sur la base de projets ».

- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Décisions sur la base de projets »
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « En vertu de la loi »
- Groupe Va (États africains) : « Décisions sur la base de projets »
- Groupe Vb (États arabes) : « Décisions sur la base de projets »

48. **Évaluations des ressources naturelles dans les zones urbaines historiques.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant effectué des évaluations sur les ressources naturelles des zones urbaines historiques par le biais d'enquêtes exhaustives et de processus décisionnels de cartographie est de 60 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du groupe II (États d'Europe orientale), tandis que le pourcentage le plus faible provient du groupe IV (États d'Asie et du Pacifique). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 12 sur 15, 80 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 4 sur 10, 40 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 1 sur 5, 20 %
- Groupe Va (États africains) : 3 sur 8, 37,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 3 sur 5, 60 %

49. **Évaluations des ressources culturelles dans les zones urbaines historiques.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant effectué des évaluations sur les ressources culturelles des régions urbaines historiques au moyen de sondages exhaustifs et de processus décisionnels de cartographie est de 69,1 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives est enregistré dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord), tandis que le pourcentage le plus faible est enregistré dans le groupe Va (États africains). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 13 sur 15, 86,66 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 5 sur 10, 50 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 3 sur 8, 37,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

50. **Évaluation des ressources humaines des zones urbaines historiques.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant effectué des évaluations sur les ressources humaines de l'aire urbaine historique au moyen d'enquêtes exhaustives et de processus décisionnels de cartographie est de 40 %. Cette question a reçu moins de 50 % de réponses positives. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du groupe Vb (États arabes), tandis que le pourcentage le plus faible de réponses positives provient du groupe Va (États africains). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 6 sur 15, 40 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 7 sur 12, 58,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 4 sur 10, 40 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 1 sur 5, 20 %
- Groupe Va (États africains) : 1 sur 8, 12,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 3 sur 5, 60 %

13 - Processus participatifs et engagement communautaire

51. Les processus participatifs et l'engagement communautaire sont des dimensions importantes de l'approche PUH. Dans l'ensemble, le rapport indique que la participation des communautés locales aux processus décisionnels doit être considérablement renforcée pour accroître la participation.

52. **Participation d'un large éventail de parties prenantes.** Une gestion efficace des zones urbaines historiques exige la participation des communautés locales et d'un large éventail de parties prenantes, ce qui leur permet d'identifier et de gérer les valeurs clés dans leurs zones urbaines. Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant fait participer un large éventail de parties prenantes et leur ayant donné les moyens d'identifier les valeurs clés dans leurs zones urbaines est de 76,36 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du groupe Va (États d'Afrique), tandis que le pourcentage le plus faible provient du groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 12 sur 15, 80 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 5 sur 10, 50 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 sur 5, 80 %
- Groupe Va (États africains) : 7 sur 8, 87,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

Par exemple, au Canada, la Heritage Property Act (loi relative aux biens patrimoniaux), la principale loi sur le patrimoine de la Saskatchewan, habilite les administrations municipales à entreprendre, à financer et à collaborer avec d'autres organismes à une vaste série d'activités liées à l'identification, à la promotion, à la protection et à l'entretien des ressources patrimoniales.

53. **Implication des conseils de quartier dans les processus décisionnels.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant fait participer les conseils de quartier aux processus décisionnels est de 78,18 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes), tandis que les réponses positives les plus faibles proviennent du groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 10 sur 15, 66,66 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 9 sur 10, 90 %

- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 sur 5, 80 %
- Groupe Va (États africains) : 6 sur 8, 75 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

54. **Modèles de participation des parties prenantes.** Le modèle le plus courant de participation des parties prenantes est le modèle « Ouvert au public » suivi de « Membres élus », « Sur invitation uniquement » et d'« ONG accréditées ». Les préférences par groupes électoraux régionaux sont les suivantes :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Ouvert au public »
- Groupe II (États d'Europe orientale) : « Ouvert au public » et « ONG accréditées »
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Membres élus »
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « Membres élus », « Sur invitation uniquement » et « Ouvert au public »
- Groupe Va (États africains) : « Sur invitation uniquement »
- Groupe Vb (États arabes) : « Membres élus » et « ONG accréditées » sont les modèles favoris

14 - Mécanismes et politiques réglementaires

Des mécanismes et des politiques réglementaires sont nécessaires pour guider et faciliter l'intégration harmonieuse des interventions contemporaines dans le tissu urbain historique.

55. **Intégration de la diversité culturelle et de la créativité dans les environnements urbains historiques.** Le niveau d'activité le plus courant est celui des initiatives modérément utilisées pour promouvoir la diversité culturelle et la créativité afin de s'assurer que les interventions urbaines contemporaines sont harmonieusement intégrées au patrimoine dans un cadre historique et tiennent compte des contextes régionaux. Dans le groupe II (États d'Europe orientale), l'Albanie et le Monténégro ont affirmé avoir largement eu recours à des initiatives de promotion de la diversité culturelle et de la créativité pour faire en sorte que les interventions urbaines contemporaines soient harmonieusement intégrées au patrimoine dans un cadre historique et tiennent compte des contextes régionaux qui permettent une intégration harmonieuse. Dans le groupe I (États d'Europe orientale et d'Amérique du Nord), la Suède et l'Allemagne ont déclaré que leurs activités comportaient des initiatives moins utilisées pour promouvoir la diversité culturelle et la créativité afin que les interventions urbaines contemporaines soient harmonieusement intégrées au patrimoine dans un cadre historique et prennent en compte les contextes régionaux.

56. **Suivi du contrôle de la hauteur des constructions dans le tissu urbain historique.** Le contrôle de la hauteur des constructions est un règlement important pour gérer les changements du tissu urbain historique.

57. Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant un mécanisme de contrôle de la hauteur qui permettrait un suivi dynamique des changements du tissu urbain historique est de 63,63 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du groupe II (États d'Europe orientale), tandis que le pourcentage le plus faible provient du groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes). Les réponses se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 11 sur 15, 73,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %

- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 3 sur 10, 30 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 4 sur 8, 50 %
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

La République tchèque, membre du groupe II, a indiqué qu'elle encourageait le respect du règlement en distinguant la « ville historique de l'année » pour récompenser la ville contribuant à la popularité du règlement auprès du public avec le concours des médias pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'une stratégie visant à améliorer la réglementation et la mise en œuvre de la Recommandation. Un autre exemple est le rapport de Madagascar, du groupe Va, concernant le programme Patrimoine IMV, qui soutient la Communauté urbaine d'Antananarivo pour assurer la préservation de l'identité et du paysage unique du patrimoine malgache.

58. **Politiques publiques en place pour apprendre des traditions et des perceptions des communautés locales.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant mis en place des politiques publiques pour apprendre des traditions et des perceptions des communautés locales, tout en respectant les valeurs des communautés nationales et internationales, est de 70,9 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du groupe II (États d'Europe orientale), tandis que le pourcentage le plus faible provient du groupe IV et Vb. Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 11 sur 15, 73,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 7 sur 10, 70 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 5 sur 8, 62,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 3 sur 5, 60 %

15 - Outils et instruments financiers innovants

59. La Recommandation appelle à la mise en place d'outils et d'instruments financiers innovants pour soutenir un développement durable générateur de revenus pour les communautés locales, enracinés dans leurs pratiques et connaissances traditionnelles et encourageant l'investissement local.

60. **Pourcentage des dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la conservation du patrimoine.** Cette question n'a pas donné de résultats quantitatifs significatifs, car l'enquête n'offrait aucun choix ; les répondants devaient écrire 100 ou 0. Par conséquent, cette question est omise dans l'évaluation.

61. **Appui à un développement innovant générateur de revenus, ancré dans la tradition.** Les modèles financiers les plus courants pour le renforcement des capacités et l'appui au développement générateur de revenus innovants, ancrés dans la tradition, sont les « Partenariats entre institutions publiques et privées ». Ce résultat est frappant : contrairement à d'autres régions, le modèle financier le plus courant pour le groupe Va (États africains) est le financement international. La répartition régionale des préférences est la suivante :

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Partenariats entre institutions publiques »

- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « Partenariats entre institutions publiques et privées »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Partenariats entre institutions publiques et privées »
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « Partenariats entre institutions publiques » et « Partenariats entre institutions publiques et privées »
- Dans le groupe Va (États africains) : « Fonds internationaux »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : « Partenariats entre institutions publiques et privées »

Les Philippines, État membre du groupe IV, ont indiqué que la Commission nationale pour la culture et les arts fournissait une aide financière dans le cadre de son programme de subventions concurrentielles pour renforcer les capacités et soutenir un développement innovant et générateur de revenus ancré dans la tradition.

62. **Services innovants ou tourisme pour les zones urbaines historiques.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant des services innovants ou des activités touristiques disponibles pour les zones urbaines historiques est de 89,10 %. Cette question a reçu l'un des deux pourcentages de réponses positives les plus élevés. Tous les répondants du groupe IV et Va ont donné une réponse positive, le pourcentage le plus faible étant celui du groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes). La répartition régionale des réponses positives est la suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 14 sur 15, 93,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 11 sur 12, 91,66 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 7 sur 10, 70 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : tous les 5, 100 %
- Groupe Va (États africains) : tous les 8, 100%
- Groupe Vb (États arabes) : 4 sur 5, 80 %

Le Swaziland, État membre du groupe Va, a indiqué que le Ministère du tourisme et des affaires environnementales, par l'intermédiaire de son agence nationale, a mis en place un système chargé de l'identification et de l'étude des sites historiques qui travaillent avec les conseils municipaux.

16 - Renforcement des capacités, recherche, technologies de l'information et communications

63. La Recommandation préconise le renforcement des capacités des principales parties prenantes, des communautés, des décideurs, des professionnels et des responsables afin qu'ils puissent adapter et définir ensemble des stratégies et des actions locales. Les répondants ont fait état d'activités de renforcement des capacités à l'intention des professionnels et des responsables, mais beaucoup moins d'initiatives destinées aux communautés locales.

64. **Mesures visant à promouvoir les activités de renforcement des capacités associant les principales parties prenantes.** Le groupe le plus souvent impliqué en tant que partie prenante principale pour recevoir des activités de renforcement des capacités afin de favoriser la compréhension de l'approche PUH sont les professionnels et les responsables. La répartition régionale des groupes les plus communément impliqués ayant suivi des activités de renforcement des capacités pour favoriser la compréhension de l'approche PUH est la suivante :

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Professionnels et responsables »
- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « Communautés locales » et « Professionnels et responsables »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Décisionnaires » et « Professionnels et responsables »
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « Communautés locales » et « Professionnels et responsables »
- Dans le groupe Va (États africains) : « Professionnels et responsables »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : « Professionnels et responsables »

Par exemple, aux Pays-Bas, qui appartiennent au groupe I, les experts de l'Agence du patrimoine culturel ont mis au point une analyse efficace de la mise en œuvre de l'approche PUH afin d'offrir un moyen rapide et simple d'étudier les perspectives futures du patrimoine urbain, en fournissant des données concernant la qualité urbaine, l'état des lieux pour formuler des opportunités futures de développement.

65. **Pourcentage des groupes électoraux ayant pris des mesures pour aider les communautés locales à promouvoir des activités de renforcement des capacités afin de favoriser la compréhension de l'approche PUH :**

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 5 sur 15, 33,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 8 sur 12, 66,66 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 4 sur 10, 40 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : tous les 5, 100 %
- Groupe Va (États africains) : 2 sur 8, 25 %
- Groupe Vb (États arabes) : 2 sur 5, 40 %

66. **Programmes éducatifs sur le patrimoine urbain à l'intention des jeunes diplômés.** Les programmes d'enseignement les plus courants sont les « Diplômes universitaires ». Toutefois, neuf États membres ont indiqué qu'ils n'avaient pas de programmes pour les jeunes diplômés dans le cadre de l'approche PUH. Il serait utile de mieux exploiter les technologies numériques en faveur du patrimoine urbain afin de sensibiliser les jeunes et les autres groupes sous-représentés. La répartition des programmes disponibles pour les jeunes diplômés au sein des groupes électoraux est la suivante :

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Diplômes universitaires ».

- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « Cours accrédités » et « Diplômes universitaires »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Diplômes universitaires ».
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « Formation » et « Apprentissage tout au long de la vie »
- Dans le groupe Va (États africains) : « Néant »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : répartition égale de tous les types, mais un peu moins dans l'apprentissage tout au long de la vie

67. **Programmes en place pour les jeunes générations.** Les programmes les plus courants sont les « Activités pédagogiques » pour les jeunes générations. Toutefois, cinq États membres ont déclaré ne pas avoir d'activité pour les jeunes générations. Les préférences régionales sont les suivantes :

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Activités pédagogiques »
- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « Activités pédagogiques »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Espaces verts récréatifs »
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : « Espaces verts récréatifs et activités pédagogiques »
- Dans le groupe Va (États africains) : « Espaces verts récréatifs et activités pédagogiques »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : « Activités pédagogiques »

17 - Recherche

68. La recherche et la documentation sur les zones urbaines historiques, ainsi que l'utilisation des technologies de l'information pour communiquer avec tous les secteurs de la société urbaine sont importantes pour diffuser des informations sur l'approche PUH.

69. **Recherches menées par des institutions académiques et universitaires et d'autres centres de recherche sur le PUH.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant mené des recherches par le biais d'institutions académiques et universitaires et d'autres centres de recherche sur le PUH est de 72,72 %. C'est dans le groupe II (États d'Europe orientale) que le pourcentage de réponses positives est le plus élevé. Le pourcentage le plus faible est celui du groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 14 sur 15, 93,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 11 sur 12, 91,66 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 4 sur 10, 40 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 5 sur 8, 62,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 3 sur 5, 60 %

70. **Domaines de recherche.** Le domaine de recherche global le plus courant est celui de la « conservation ». Le domaine de recherche le moins répandu est celui de la

« surveillance ». Les préférences régionales sont les suivantes :

- Dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : « Conservation »
- Dans le groupe II (États d'Europe orientale) : « Identification » et « Évaluation »
- Dans le groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : « Conservation »
- Dans le groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : répartition égale d'« Identification » et de « Conservation »
- Dans le groupe Va (États africains) : « Identification »
- Dans le groupe Vb (États arabes) : « Identification »

71. **Technologies de l'information et technologies numériques.** De nombreux pays ont mis en place des mécanismes (numériques notamment) concernant le patrimoine urbain pour sensibiliser la jeunesse et les autres groupes sous-représentés. Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant des mécanismes numériques concernant le patrimoine urbain pour sensibiliser les groupes sous-représentés est de 50,9 %. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du le groupe II (États d'Europe orientale), tandis que le pourcentage le plus faible provient du groupe Va (États africains). Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 8 sur 15, 53,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 10 sur 12, 83,33 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 3 sur 10, 30 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 1 sur 8, 12,5 %
- Groupe Vb (États arabes) : 3 sur 5, 60 %

Par exemple, le Japon, État membre du groupe IV, signale que le Ministère de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure, des transports et du tourisme et certaines administrations locales ont mis en place des initiatives public-privé pour former des guides citoyens, communiquer par SMS, des brochures, en utilisant la réalité virtuelle augmentée.

18 - Coopération internationale

72. La Recommandation appelle à l'échange international de bonnes pratiques et au partage des connaissances ainsi qu'à la coopération multinationale entre les autorités locales afin d'en soutenir la mise en œuvre. Les répondants ont indiqué qu'une majorité d'entre eux ne coordonnaient pas la mise en œuvre de la Recommandation avec les programmes d'autres institutions intergouvernementales et internationales. Il reste encore beaucoup à faire pour diffuser les bonnes pratiques à l'échelle mondiale afin de les localiser dans différentes parties du monde.

73. **Diffusion des bonnes pratiques sur l'approche PUH.** Le pourcentage de l'ensemble des répondants ayant promu l'approche PUH en diffusant les bonnes pratiques des différentes parties du monde est de 41,81 %. Cette question a reçu des réponses positives de moins de 50 % des répondants. Le pourcentage le plus élevé de réponses positives provient du groupe (États d'Europe orientale), tandis que le pourcentage le plus faible provient du groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes). Les réponses positives se répartissent au niveau régional

de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 5 sur 15, 33,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 9 sur 12, 75 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 2 sur 10, 20 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 3 sur 5, 60 %
- Groupe Va (États africains) : 2 sur 8, 25 %
- Groupe Vb (États arabes) : 2 sur 5, 40 %

74. Préparation d'un manuel ou un guide pour la mise en œuvre de l'approche PUH.

Afin de faciliter la compréhension et la participation du public à la mise en œuvre de la Recommandation, les répondants ont souligné la nécessité de disposer de documents d'orientation. Parmi les États membres, 19 ont déclaré avoir préparé un manuel et/ou un guide sur l'approche PUH (34,54 %). Si le pourcentage de réponses positives est le plus élevé dans le groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord), aucune réponse positive n'a été reçue du groupe Va (États africains). Aucun État membre de la région du groupe Va n'a élaboré de manuel ou de guide. Les réponses positives se répartissent au niveau régional de la manière suivante :

- Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 8 sur 15 (Suisse, Espagne, Italie, Israël, Irlande, Monaco, Allemagne, Pays-Bas), 53,33 %
- Groupe II (États d'Europe orientale) : 6 sur 12 (Pologne, Monténégro, Lettonie, Hongrie, République tchèque, Albanie), 50 %
- Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 2 sur 10 (Mexique et Équateur), 20 %
- Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 2 sur 5 (Japon et Afghanistan), 40 %
- Groupe Va (États africains) : Aucun sur 5, 0 %
- Groupe Vb (États arabes) : 1 sur 5 (Arabie saoudite), 20 %

75. Des projets concernant l'approche PUH visant à harmoniser les méthodes avec celles d'autres programmes internationaux.

Il ressort des rapports des États membres qu'une majorité d'entre eux ne coordonnent pas la mise en œuvre de la Recommandation avec les programmes des autres institutions et programmes intergouvernementaux et internationaux. Les données montrent que les programmes internationaux au sein des groupes électoraux ne sont pas courants. Toutefois, neuf États membres ont déclaré disposer d'un programme SIPC et neuf États membres ont déclaré avoir un programme en lien avec le Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

19 - Conclusions

76. Si 55 États Membres ont répondu à l'enquête, les rapports des groupes III, IV, Va et Vb doivent être nettement plus nombreux pour comprendre les réalisations et les défis dans ces régions et mieux les appuyer.

77. La Recommandation est plus pertinente aujourd'hui que jamais alors que les villes et leur patrimoine continuent de faire face à un certain nombre de défis mondiaux complexes et recherchent la durabilité, l'inclusion et la résilience. L'approche PUH est un outil pour gérer le changement dans les zones urbaines historiques confrontées aux défis mondiaux actuels.

78. Les données montrent que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des concepts clés de la Recommandation, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Les États membres ont indiqué que, bien que l'enquête s'adressait aux autorités nationales/fédérales, les informations demandées étaient destinées aux autorités locales. Par conséquent, dans la mise en œuvre de l'approche PUH, il est crucial d'établir des liens entre les décideurs au niveau national/fédéral et local au niveau national.

79. Il est également nécessaire de souligner à nouveau que la Recommandation concerne les zones urbaines historiques des États membres de l'UNESCO au-delà de celles figurant sur la Liste du patrimoine mondial.

80. Il est essentiel de mettre en œuvre l'approche PUH lorsque l'on travaille directement avec les villes et les communes pour soutenir la mise en œuvre au niveau local.

81. La majorité des États membres ayant répondu ont indiqué avoir mis en œuvre des politiques écosensibles. La contribution de la nature en ce qui concerne la qualité de vie, le patrimoine urbain et l'adaptation au changement climatique, la coopération existante entre les organisations consultatives devrait être encore renforcée pour développer une approche programmatique intégrée.

82. Il convient également de renforcer l'intégration avec l'Agenda 2030, notamment l'objectif 11, ainsi que le Nouvel Agenda Urbain en soutenant la résilience et le rétablissement à long terme dans le contexte des catastrophes liées au climat et en atténuant les impacts des conflits sur les zones urbaines dotées d'un patrimoine ;

83. La Recommandation doit être mise en œuvre en tant qu'outil urgent et nécessaire visant à résoudre les demandes contradictoires de conservation du patrimoine et de développement urbain pour des villes plus durables - dans les villes qui ont des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et celles qui n'en ont pas. Cela exige la mise en place d'une approche programmatique pour l'élaboration de matériel d'orientation, d'outils et de renforcement des capacités afin d'établir l'ordre de priorité des besoins.

84. La diffusion des bonnes pratiques internationales sur l'approche PUH est nécessaire ; néanmoins, elle serait limitée. Les travaux de recherche ainsi que les documents d'orientation qui ont déjà été achevés et élaborés devraient être diffusés et les expériences des villes devraient être partagées. Une plate-forme d'échange pour les villes serait utile pour partager les connaissances, les bonnes pratiques et les expériences.

85. La majorité des États membres ayant répondu ont indiqué avoir accordé de l'importance au patrimoine culturel immatériel par le biais de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003). La contribution du patrimoine culturel immatériel associé devrait être mieux intégrée dans le développement urbain.

86. Le rapport indique la nécessité d'explorer des partenariats novateurs entre les agences locales, nationales et internationales, les programmes des Nations Unies, les agences de coopération au développement, les communautés et le secteur privé, ainsi que la nécessité d'explorer des mécanismes financiers novateurs, notamment des partenariats pour permettre une meilleure mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour le développement durable 2030, et du Nouvel Agenda Urbain.

87. Bien que le Programme du patrimoine mondial fournisse des données pertinentes sur les zones urbaines historiques exceptionnelles à des fins de suivi, d'autres mécanismes de suivi sont nécessaires pour aider les villes à suivre et à évaluer leur mise en œuvre de la Recommandation, notamment dans le contexte des ODD.

88. Le plus grand nombre de réponses positives ont été reçues sur les « politiques qui lient la culture au développement urbain » et sur les « activités touristiques novatrices disponibles pour les zones urbaines historiques » dans la section I (89,1 %), indiquant que l'UNESCO a réussi à intégrer la culture dans les politiques de développement.

89. Bien que la majorité des États membres ayant répondu ont indiqué qu'ils travaillaient sur leurs politiques urbaines nationales, le nombre global de réponses positives le plus faible a été reçu sur le « Forum urbain national des ONG » dans la section I (29,1 %), qui nécessite une plus grande attention de la part des États membres pour localiser l'intégration de l'approche PUH à l'échelle locale.

90. Les données montrent que la majorité des évaluations d'impact prennent la forme d'évaluations environnementales (EIE). Il est donc nécessaire d'intégrer l'évaluation de l'impact sur le patrimoine dans l'EIE ainsi que d'autres outils pour évaluer l'impact des projets.

91. Les programmes éducatifs sont limités pour les jeunes diplômés, d'où la nécessité d'un renforcement des capacités à travers les régions et entre les diverses parties prenantes, y compris les autorités locales et les communautés. Il conviendrait d'étudier la possibilité de mieux exploiter les technologies numériques concernant le patrimoine urbain afin de sensibiliser la jeunesse et d'autres groupes sous-représentés.

92. La participation des communautés locales étant limitée, davantage d'outils et de méthodologies sont nécessaires pour leur participation systématique aux processus décisionnels.

La Recommandation de l'UNESCO sur les paysages urbains historiques

Report Annexe - Rapport d'enquête national
des États membres

(Disponible uniquement en version anglaise)